



Pôle Revitalisation Centre-ville et Vie Commerciale

Service Vie Commerciale

☎ 02 99 71 88 79

✉ devcom@mairie-redon.fr

FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION COMMERÇANTS NON-SÉDENTAIRES

FOIRE TEILLOUSE 2019



Nom..... Prénom.....

Association.....

Produits vendus.....

Adresse.....

Ville.....Code postal.....

☎.....Portable.....

E.mail.....

Votre participation 2018 : OUI ➔ Emplacement n°
 NON

PIÈCES A FOURNIR : (Obligatoires pour la prise en compte du dossier)

- Photocopie carte d'identité
- Carte commerçant non sédentaire
- Photocopie KBIS bulletin d'inscription complété et signé
- Photocopie carte séjour (pour ressortissants étrangers)
- Attestation d'assurance
- Photos des créations et produits vendus

INFOS PRATIQUES

➔ Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC UNIQUEMENT** après confirmation du service organisateur.

➔ Le droit d'inscription ne sera pas restitué en cas de désistement ou d'absence.

Accès périmètre et installation des inscrits :

Présentation obligatoire du laissez-passer à l'agent de Police référent (placier) avant votre installation.

➔ Mise en place ➔ 7h00 ➔ Démontage ➔ 19h00

Pour les non-inscrits :

➔ Installation sur autorisation du placier à partir de 7h30.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

➔ Contrôle des laissez-passer et respect de l'emplacement tout au long de la journée.

➔ Mesures d'expulsion en vigueur dès 7h00 pour tout contrevenant.

➔ Tout commerçant installé sans autorisation sera verbalisé, expulsé du périmètre et interdit de participation. ➔



FOIRE TEILLOUSE 2019



CONDITIONS D'INSCRIPTION

1/ Demande pour le MARCHÉ PLEIN AIR : (Cochez cases correspondantes)

Samedi 26/10 Dimanche 27/10 Les 2 jours

Emplacement (ml/jour) € 3.20 € (ml/jour) Véhicule

☛ Métrage demandé : ml*

Longueur : Profondeur : Emprise Parasol/Auvent :

2/ Demande pour les HALLES : (Cochez cases correspondantes)

Samedi 26/10 Dimanche 27/10 Les 2 jours

Etal nu ou avec vitrine € 4.50 € (ml/jour) (vitrine non démontable)

SUPPLÉMENT usage électricité halles et plein air € 2 € (forfait par jour)

Accès commerçants halles sur présentation du courrier de confirmation.

☛ Installation des stands à partir de 6h ☛ Fermeture halles à 20h maximum

Ouverture des halles au public → 9h / 19h

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

AVERTISSEMENTS :

- ☛ *Métrage différent de 2018 → changement d'emplacement obligatoire.
- ☛ LE DIMANCHE → emplacement autour des halles et rue des Douves uniquement
- ☛ Attribution marché plein air → inscrits à 7h → non-inscrits à 7h30.
- ☛ Fermeture accès centre-ville dès 8h pour tous exposants (plan Vigipirate).